



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 11 avril 2017**

Date de convocation : 06 avril 2017
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : M. Damien WEISS, M. SIEDEL Dominique, Mme DUTEY Sylvie, Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme FABACHER Angélique, Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, Mme Catherine KLINGLER, M. PFEIFFER Alain, M. Denis RICHTER, Mme SCHALL Nathalie

Présents : 13

Absent(s) excusé(s) : M. HEINRICH Thierry

Secrétaire de séance : Mme KLINGLER Catherine

Approbation de la séance du 22 mars 2017

2017-40 : Projet de réhabilitation des bâtiments situés au 21 Rue Principale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avant-projet élaboré par la commission communale réhabilitation des bâtiments situés au 21 Rue Principale,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Le Maire à faire appel à un géomètre pour délimiter la parcelle et à signer tous les documents se rapportant à cette dépense
- **D'AUTORISER** Le Maire à lancer l'appel d'offre pour la consultation d'architecte pour ce projet, et à signer tous les documents se rapprochant à cet investissement
- **DE PREVOIR** ces dépenses au budget annexe de la commune réhabilitation des bâtiments situés au 21 Rue Principale.

2017-41 : Appel à un géomètre pour l'arpentage des terrains communaux le long de la route de Morsbronn

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la projection du cadastre effectué par Monsieur Le Maire

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **DE FAIRE APPEL** à un géomètre permettant la division de la parcelle section 20 N° 226.
- **D'AUTORISER** Le Maire à faire appel au géomètre GRAFF KIEHL pour délimiter la parcelle et à signer tous les documents se rapportant à cette dépense.
- **DE PREVOIR** ces dépenses au budget de la commune.

2017- 42 : Achat de matériaux cimetièrè

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le devis de l'entreprise Big Mat de Durrenbach

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à acheter du gravier concassé de Couleur gris sans sable pour le cimetière communal auprès de la société BIG MAT de Durrenbach, et à signer tous les documents se rapportant à cette dépense.
- **DE PREVOIR** ces dépenses au budget de la commune.

Points d'information :

- 1) Caserne des Pompiers

Le Maire,

Damien WEISS

Les Conseillers présents,

Dominique SIEDEL	
Sylvie DUTEY	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	